

NON AUX BRIGADES DE SÉCURITÉ PRIVÉES DANS LES LYCÉES

Les Équipes Mobiles Académiques de Soutien (EMAS) ont, au départ, des missions de prévention et de médiation des risques et conflits dans les établissements scolaires. Mais cela n'est pas en phase avec une politique centrée sur le répressif...

Depuis des années, alors les équipes pédagogiques réclament unanimement que soit respecté le taux d'encadrement nécessaire en termes de professeur·es, assistant·es d'éducation, CPE et personnels médico-sociaux dans plusieurs régions (Auvergne Rhône-Alpes, Île de France...), elles constatent et dénoncent une baisse de ce taux qui a de graves répercussions sur le climat scolaire et la qualité des apprentissages.

Pire, au lieu de recentrer ces EMAS sur leurs missions initiales, les administrations locales font le choix du tout répressif en les remplaçant par des brigades privées !

Les EMAS étant constituées très largement de contractuel·les, de très nombreux contrats en CDD ne sont pas renouvelés et le but, à peine assumé, est de les remplacer par d'ancien·nes policier·ères ou d'ancien·nes gendarmes... C'est donc un véritable dévoiement des EMAS de leur vocation originelle.

La CGT Éduc'action dénonce cette approche répressive totalement inappropriée dans un cadre éducatif. Là où elles se mettent en place, ces brigades de sécurité suscitent d'ailleurs postures défensives et montées de l'agressivité de la part des élèves.

Dans un contexte où les indicateurs de santé mentale chez les adolescents sont très alarmants suite aux effets du confinement, où les sureffectifs en lycées et le manque criant de personnels mettent en danger la communauté éducative, la CGT Éduc'action réclame un renforcement des équipes éducatives en lieu et place de politiques sécuritaires démagogiques qui ne feront que renforcer les tensions.

Le souvenir d'une « classe qui se tient sage », agenouillée et entravée par des policiers en 2018, doit nous rappeler les dérives glaçantes de l'approche sécuritaire, et rappeler à nos tutelles que les missions éducatives doivent être confiées aux personnels éducatifs... sous réserve que l'on nous donne les moyens de fonctionner.